

---

# RENTRÉE SCOLAIRE 2023

## DOSSIER DE PRESSE

---


Contact presse

**Karine DURQUETY**

06 17 11 33 39 - 02 51 47 45 12

karine.durquety@larochesuryon.fr

 @lrsypresse

 lrsy.fr/presse

**30 AOÛT 2023**

[lrsy.fr](http://lrsy.fr)





## CHIFFRES CLÉS (données au 17/08/2023)

Afin d'équilibrer les effectifs dans les différentes écoles publiques, la Ville de La Roche-sur-Yon est découpée en quinze secteurs scolaires. Chaque école accueille en priorité les élèves dont le domicile est rattaché à ce secteur.

**15** écoles (réparties sur 16 sites)

**323** agents (certains postes encore non pourvus, besoins encore méconnus, et AESH non positionnés) dont

- 47 Atsems et 16 Animateurs,
- 15 responsables de restauration, 15 secondes de restauration, 37 agents de restauration-entretien, 16 agents d'entretien,
- 34 remplaçants polyvalents, (15 animateurs, 7 Atsem, 8 agents de restauration et 4 agents d'entretien),
- 16 responsables de site,
- 127 Animateurs.

**3 026** élèves inscrits dans les écoles publiques yonnaises réparties comme suit :  
**1 145 élèves maternels + 1 881 élèves élémentaires.** (Ces chiffres sont en date du 17/08 et ne sont pas définitifs. Des inscriptions vont être encore réalisées d'ici le 04/09 et des radiations ne sont pas encore connues).



## CARTE ET EFFECTIFS SCOLAIRES

Fermetures : .....Ecole élémentaire Jean Roy

.....Ecole maternelle Jean Moulin (mais nouveau comptage à la rentrée)

Ouvertures : .....Ecole maternelle Pyramides

Ecole maternelle Jean Yole

<b>EFFECTIFS DES ECOLES PUBLIQUES DE LA ROCHE-SUR-YON</b>		
ECOLES	MATERNELLE	ELEMENTAIRE (avec ULIS)
	<b>Effectifs au 17 août 2023</b>	
Jean Yole	79	105
Jean Moulin	75 (+ 3 PSA)	168
Laennec	76	151 (10 ULIS)
Pyramides	102	150 (7 ULIS)
Pont Boileau	109	139
Léonce Gluard	73 (2 PSA)	119
André Malraux / Jean Roy	68	132
Flora Tristan	70 (4 PSA)	89 (7 ULIS)
Marcel Pagnol	79 (1 PSA)	160
Montjoie	75	113
Rivoli	74 (3 PSA)	119 (11 ULIS)
La Généraudière	58 (5 PSA)	108
Angelmière (1)	45 (4 PSA) + 7 UEMA	73 (6 ULIS)
Moulin Rouge	95 (11 PSA)	155 (11 ULIS)
Maria Montessori / Victor Hugo	60 (1 PSA)	100
Effectifs au 17 août 2023	<b>1 145</b>	<b>1 881</b>
<b>TOTAL Maternelle + Elémentaire</b>	<b>3 026</b>	
Effectifs au 22 août 2022	1 103	1 959
	3 055	
Evolution 2022/2023		- 0,95 %



## FAVORISER LA RÉUSSITE SCOLAIRE



### Le projet éducatif de territoire (PEDT)

**Le Projet éducatif de territoire (PEDT)** est un outil de collaboration locale qui réunit tous les acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : familles, Éducation nationale, Ville, maisons de quartier (AMAQY), Caisse d'allocations familiales, acteurs culturels et sportifs...

Porté par la Ville de La Roche-sur-Yon, le PEDT a pour objectif de proposer un parcours éducatif cohérent et de qualité pour les enfants d'âge primaire, avant, pendant et après l'école, en organisant la complémentarité des temps éducatifs. Il donne un cadre de référence aux acteurs éducatifs du territoire.

En cours de validation par la préfecture, l'Éducation nationale et la CAF, le nouveau PEDT 2023-2026 est un élément fort de la politique éducative de la Ville. Construit avec les partenaires éducatifs et à partir des enseignements du précédent PEDT, il dessine les contours du nouveau paysage éducatif pour les enfants et les jeunes Yonnais. Il prend en compte les nouveaux enjeux éducatifs ainsi que les préoccupations sociétales, économiques, climatiques, environnementales actuelles.

**Le Passeport du civisme est reconduit pour l'année 2023-2024.** Chaque enfant CM2 devra réaliser 5 actions citoyennes minimum à faire valider par un ambassadeur pour obtenir son diplôme final. 5 thématiques : le devoir de mémoire, la solidarité et intergénérationnel, histoire et patrimoine, protection des citoyens, protection de l'environnement.



### Les P'tits Mercredis

Un accueil gratuit est proposé le mercredi matin dans les 15 écoles maternelles publiques pour les enfants qui y sont scolarisés. Ce temps de loisirs éducatif, « Les P'tits Mercredis » est déclaré à la DDCS et encadré prioritairement par des Atsems, repères pour l'enfant et les familles. Le responsable de site reste l'interlocuteur privilégié des familles.

La présence des enfants de maternelle à l'accueil du mercredi est facultative. En cas de fréquentation, une inscription est obligatoire avant chaque période de vacances, cette dernière peut être effectuée à l'année.

5 parcours éducatifs sont abordés dans l'année :

- Parcours citoyen dans ma ville
- Parcours nature et environnement
- Parcours alimentation
- Parcours bien-être
- Parcours les arts



### Soutien scolaire

La municipalité a mis en place un dispositif de soutien scolaire, avec pour objectif de soutenir les parents en permettant à leurs enfants de faire leurs devoirs et d'apprendre leurs leçons avant de rentrer chez eux. Ce soutien scolaire s'adresse aux enfants scolarisés en CE2, CMI et CM2.

Organisée par la Ville de La Roche-sur-Yon après le temps scolaire dans l'établissement, le soutien scolaire est assuré par des enseignants volontaires rémunérés par la collectivité. La capacité maximum d'accueil par séance est limitée à 12 enfants. Les séances sont organisées 1 ou 2 soirs par semaine. L'inscription préalable est obligatoire.

La durée totale d'une séance est de 1h30 :

-16h30-17h : goûter et temps de détente (le goûter est fourni par la restauration et le temps est encadré par l'enseignant)

-17h-18h : soutien scolaire.

Sur l'année scolaire 2022/2023, six écoles élémentaires ont proposé du soutien scolaire, à raison d'une à deux séances / semaine : Flora Tristan, Victor Hugo, Jean Moulin, Moulin Rouge, Malraux-Roy et Rivoli. En tout, 134 enfants ont pu bénéficier de ce moment.

Pour l'année scolaire 2023 / 2024, quatre écoles élémentaires se sont inscrites au dispositif et renouvellent ainsi leurs demandes : Jean Moulin, Flora Tristan, Rivoli et Moulin Rouge.



## **DES ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS POUR LE BIEN ÊTRE DE TOUS**

### **➤ Rappel des travaux dans les écoles**

**En 2022/2023, plusieurs travaux ont été menés dans les groupes scolaires pour un montant de 317 054**

**□ TTC :**

- Réfection et mise aux normes des puits de lumière Marcel Pagnol : 47 330 € TTC
- Mise en place VMC et réfection des sols Marcel Pagnol : 33 138 € TTC
- Remplacement partiel des menuiseries Victor Hugo : 27 989 € TTC
- Réfection des poteaux du préau Pyramides : 1 799 € TTC
- Changement sol accueil Pyramides : 6 196 € TTC
- Motorisation des velux Malraux : 4 279 € TTC
- Etanchéité des menuiseries et peinture cages d'escaliers Gluard : 33 600 € TTC
- Reprise du fronton maternel Gluard : 2 706 € TTC
- Peinture salle APE Gluard : 5000 € TTC
- Réfection sol classe maternelle Pyramides : 4 007 € TTC
- Aménagement de la BCD Moulin Rouge : 35 707 € TTC
- Traitement des réseaux pour problématique eau jaune : 17 589 € TTC
- Changement sol de 4 classes élémentaires Moulin Rouge : 12 595 € TTC
- Remplacement SSI Flora Tristan : 63 854 € TTC
- Changement 3 visiophones : 21 265 € TTC

### **Travaux à programmer d'ici fin d'année civile 2023 :**

- Rénovation sanitaires Angelmière
- Rénovation des sanitaires Marcel Pagnol avec reprise réseau EU

### **Montants des travaux dans les cours d'écoles 2022/2023**

**Structure jeux posés à la Toussaint 2022 pour un montant de 78 313. 92 □ TTC :**

- Périscolaire Pagnol : 2 3221.20 € TTC
- Jean Moulin maternelle : 25 144.32 € TTC
- Généraudière maternelle : 29 948.40 € TTC

**Printemps 2023** : pose de 8 U vélos (supports pour les accrocher) à l'école maternelle Jean Moulin : 1 000€ TTC avec une pose réalisée en régie (budget 2021)

**Eté 2023 :**

- Cabanon de cour Jean Moulin maternelle : 4 500€ TTC avec pose régie (budget 2022)
- Cabanon de cour Rivoli maternelle : 4 500€ TTC avec pose régie (budget 2022)
- Abri vélo Angelmière maternelle : 12 000€ TTC avec pose régie (budget 2021)

**👉 Rénovation du groupe scolaire Laennec**

Construit en 1963, le groupe scolaire Laennec constitué de plusieurs bâtiments (maternelle, restaurant, élémentaire) a connu plusieurs tranches de travaux depuis une dizaine d'années.

Dans ce cadre et dans un souci de modernisation de son patrimoine, la collectivité a décidé de procéder à une rénovation importante de l'école élémentaire LAENNEC qui a débuté au cours de l'été 2022. Ainsi, a été intégré dans le projet la réhabilitation de l'école élémentaire afin d'améliorer les conditions thermiques, ainsi que le confort, l'accessibilité et la sécurité dans l'usage quotidien des locaux.

Les travaux de réhabilitation ont concerné :

- la rénovation intérieure des classes, sanitaires et circulations (peinture, modification de cloisons, faux plafonds, mise en conformité électrique, câblage informatique, mise en place d'un système de sécurité incendie, création d'une ventilation mécanique...),
- le retrait et désamiantage des façades existantes,
- l'amélioration thermique de l'enveloppe du bâtiment suite à la parution du décret tertiaire (isolation par l'extérieur avec parements minéral composite, renfort de l'isolation en toiture avec réfection des couvertures étanchéité des deux bâtiments à R+I, remplacement des menuiseries PVC par des menuiseries Alu, création de volets roulants pour la protection solaire),
- le ravalement des préaux et traitement acoustique.

Les travaux d'extension ont concerné :

- le réaménagement des sanitaires sous les deux préaux,
- l'extension du volume existant afin de créer une nouvelle entrée, ainsi qu'un auvent accolé reliant les deux préaux existants et, par conséquent, les deux blocs de l'école élémentaire.

Le choix des couleurs pour les bâtiments s'est déroulé en concertation avec la communauté éducative et notamment une consultation des élèves à l'initiative des enseignants.

Le projet a programmé également l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de l'école élémentaire.

Les travaux sont désormais finalisés. À cet effet, une inauguration des nouveaux bâtiments est prévue le vendredi 8 septembre prochain afin de partager un temps fort avec l'ensemble des acteurs concernés.

Coût de l'opération : 3 000 000 € TTC

## 👉 **Restructuration et extension du groupe scolaire Montjoie**

Suite à l'augmentation passée et à venir des effectifs accueillis à l'accueil matin et soir et à la restauration au groupe scolaire Montjoie, la Ville de La Roche-sur-Yon souhaite améliorer les conditions d'accueil des enfants et les conditions de travail du personnel Ville et enseignants en lançant une opération en site occupé de restructuration et d'extensions des bâtiments.

Le site n'a pas fait l'objet de travaux structurants depuis sa création en 1970. Ainsi, le projet prévoit la restructuration de 1 169 m<sup>2</sup> de locaux et 347 m<sup>2</sup> d'extensions avec le périmètre d'intervention tel que défini ci-dessous :

- La réfection du système de sécurité incendie et remise aux normes de la sécurité incendie de l'ensemble du groupe scolaire,
- La restructuration intérieure et extension du bâtiment « Restauration », avec la mise en place d'un self-service,
- La restructuration intérieure et extension du bâtiment « Accueil matin et soir » avec la création supplémentaire de 2 salles d'activités,
- La restructuration intérieure de l'école maternelle avec la réalisation d'une tisanerie et d'une salle des maîtres. La création de sanitaires adultes et enfants dans un espace mutualisé.

La restructuration intérieure portera sur la réfection des murs, sols, plafonds, électricité, plomberie, chauffage, la création d'une ventilation mécanique, la mise en place d'une isolation en plafond et le remplacement des fenêtres simples vitrages. Suite à la parution du décret tertiaire, il sera réalisé en complément l'isolation par l'intérieur et le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures visant à réduire la consommation énergétique des bâtiments.

Suivant le calendrier prévisionnel de l'opération, les travaux sur site vont démarrer en septembre prochain (avec déménagement requis des espaces concernés par l'intervention des artisans) sur une durée de 24 mois. Les travaux se dérouleront par phase prenant en compte les contraintes d'usages, avec une livraison au fur et à mesure de leur achèvement. La fin des travaux est prévue pour l'été 2025.

Coût de l'opération évalué à 3 400 000 euros TTC.

## 👉 **Capteurs CO2**

Des capteurs CO2 ont été installés pendant les vacances de février.

Jusqu'à maintenant seuls des capteurs avaient été mis en place dans les restaurants scolaires.

Désormais, de nouveaux capteurs ont été déployés dans l'ensemble des locaux de l'école à savoir : les classes, les dortoirs, les salles de motricité et les salles d'accueil.

En restauration, les capteurs initialement installés seront remplacés.

Coût de l'opération : 43 000 €

## 👉 **Plan numérique**

La Ville a doté les écoles en équipement et ressources informatiques :

- Refonte du câblage de l'école Laennec dans le cadre des travaux de rénovation des bâtiments, raccordement à la fibre optique VILLE, et installation de Vidéoprojecteurs interactifs dans cinq classes élémentaires,
- Poursuite du raccordement à la fibre VILLE des écoles : l'école GLUARD est maintenant raccordée à Très Haut Débit. La dernière école, à l'Angelmière, sera raccordée en octobre, compte-tenu de travaux nécessaires à l'arrivée de la fibre.

- Renouvellement des abonnements à l'ENT e-Primo pour toutes les écoles, afin de poursuivre les usages collaboratifs/. Cet ENT vise à fournir à tous les membres de la communauté éducative, un point d'accès unique à un ensemble de services numériques, en rapport avec leurs activités, accessible en tout temps et tout lieu depuis n'importe quel terminal relié à l'Internet.

Par ailleurs, toutes les écoles ont fait l'objet ces dernières années de rénovations de leurs câblages informatiques.

La Ville porte une réflexion sur le bilan et l'évolution des usages numériques. Un groupe de travail se réunira dans le courant de la prochaine année scolaire réfléchir à l'évolution du référentiel d'équipement.

## **Végétalisation des cours d'école**

Un programme de végétalisation des cours d'école est engagé depuis 2022. 6 groupes scolaires ont été identifiés comme prioritaires pour un premier niveau de végétalisation (niveau de base) : Malraux-Roy, Montjoie, Moulin Rouge, Pont Boileau, Laennec, Pyramides.

L'objectif est ici de mettre en place d'ici fin 2023 un premier niveau de végétalisation permettant d'alléger notamment la charge de chaleur et d'apporter un minimum d'agrément.

Une deuxième phase sera engagée à partir de 2024 avec la vocation d'amplifier ces actions via des projets pilotes plus complexes.

## **LA RESTAURATION SCOLAIRE**

C'est en moyenne 380 000 repas par an qui sont servis sur les écoles. Les achats de denrées représentent 2 250 000 € TTC pour tous les convives (scolaires, crèches, CL, CCAS...). **Tous les fournisseurs sont nationaux, 75% sont régionaux** répartis en **28% de Yonnais, 19% du département de la Vendée (hors ville et agglomération)** et les **28% restants des autres départements de notre région**.








Le Centre municipal de restauration (CMR) développe son approvisionnement en produits locaux et produits labellisés : 57% de produits locaux achetés sont labellisés dans les menus des écoles dont 40% de produits BIO.

À travers ses missions quotidiennes, le CMR s'engage à :

- **Garantir la qualité sanitaire** (respect des obligations réglementaires et légales en matière d'hygiène, lutte contre les corps étrangers) ;
- **Respecter les obligations et recommandations en matière de qualité nutritionnelle des repas servis** (choix des matières premières, respect des fréquences de plats servis, grammages...) ;
- **Développer la qualité environnementale** (recours croissant à des matières premières labellisées, introduction de nouveaux produits, de nouveaux formats de plats, lutte contre le gaspillage alimentaire...) ;
- **Apporter une prestation répondant aux attentes des usagers** (qualités d'un aliment pouvant être perçues par nos cinq sens...) **tout en mesurant leur satisfaction** (enquête de satisfaction, notation scolaire...).



## Les labels

			
<b>Viande française</b>	<b>Label rouge</b>	<b>Produit issu de l'agriculture biologique</b>	<b>Produit Bleu-Blanc-Cœur</b>
			
<b>Pêche durable</b>	<b>Appellation d'origine protégée</b>	<b>Indication géographique protégée</b>	<b>Haute valeur environnementale</b>

### 👉 0 plastique

**Objectif** : supprimer le plastique sur l'ensemble des écoles d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (Loi Egalim).

La suppression du plastique est déjà effective dans quatre groupes scolaires : Moulin Rouge, Flora Tristan, Pont Boileau et Pyramides (un self est déployé sur Pyramides depuis septembre 2022) et 2 Centres de Loisirs (Vallée verte et Pont Boileau). D'autres vont suivre la démarche au fur et à mesure de l'agrandissement du Centre municipal de restauration. Il s'agit en effet de permettre au CMR d'avoir des conditions de stockage et de nettoyage adaptées, indispensables pour le déploiement des bacs inox.

### 👉 Poursuite du repas alternatif et repas pour la planète pour tous

Le repas "alternatif" en remplacement du menu traditionnel sera de nouveau proposé aux familles. Il s'agit d'un menu complet sans viande, sain et équilibré pour les enfants. L'objectif est de diversifier l'apport protidique (plats à base d'œuf, de fromage ou d'association de céréales et de légumineuses...) en respectant le besoin nutritionnel des enfants. Le repas végétarien dit "Repas pour la planète", sera lui aussi maintenu, une fois par semaine, pour l'ensemble des convives.

## 👉 MISE A JOUR DU REGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

La Ville de La Roche-sur-Yon dispose d'un règlement intérieur des « Temps de l'enfant » qui pose notamment les règles de fonctionnement de l'ensemble des temps périscolaires (accueils périscolaires, pause méridienne, activités péri-éducatives et P'tits mercredis).

En raison de l'obligation de scolarisation avancée à l'âge de 3 ans, il convient aujourd'hui d'actualiser les règles de fonctionnement relatives aux démarches d'inscription et de réservation des familles au temps de restauration scolaire.

Voici les modifications apportées :

- ➔ Une obligation d'inscription si l'enfant est amené à déjeuner au moins une fois par semaine (sinon possibilité de déjeuner à titre exceptionnel avec paiement auprès de la responsable de restauration au tarif fixé dans l'arrêté),
- ➔ En cas d'inscription de l'enfant à la restauration scolaire, obligation de réservation pour l'ensemble des élèves maternels et élémentaires (réservation en ligne ou auprès de la cellule inscriptions de la direction Education),
- ➔ Toute modification de réservation à la restauration scolaire (annulation/report) devra être signifiée 48 heures en amont

Ces nouvelles dispositions ont fait l'objet d'une information auprès des familles via différents canaux (envoi SMS et lien brève sur le site internet de la Ville, affichages, mailings + information à relayer par les élus lors des conseils d'école).

Elles seront mises en œuvre à la rentrée de septembre 2023.



## LES DISPOSITIFS D'INCLUSION

L'accueil et l'inclusion des enfants porteurs de handicap ou à besoins particuliers font l'objet d'une réflexion spécifique par la Ville de La Roche-sur-Yon et ses partenaires. Il existe plusieurs dispositifs d'Unité locale d'inclusion scolaire (ULIS), l'Institut d'éducation motrice (IEM), l'Unité école maternelle autisme (UEMA) et deux dispositifs pour des enfants à besoins identifiés (la classe de scolarisation des moins de 3 ans à Jean-Moulin et la classe Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants - UPE2A à Jean-Moulin).

La volonté de la Ville est l'inclusion des enfants porteurs de handicap dans tous les groupes scolaires ayant des enfants avec une notification MDPH (maison départementales des personnes handicapés) et sur tous les temps périscolaires : pause méridienne, APE (activités péri-éducatives), P'tits mercredis, l'accueil matin et soir.

Environ 120 enfants à besoins particuliers sont identifiés dans les groupes scolaires de la ville. Tous ont donc besoin d'une attention particulière, certains ayant un accompagnateur spécifique.

### Pour les ULIS

Principe d'inclusion : inclusion des enfants dans les classes par niveau.

6 écoles élémentaires sont concernées (*effectifs pouvant évolués pour la rentrée*) :

- **Rivoli** : Troubles auditifs
- **Flora -Tristan** : Troubles visuels, cognitifs, moteurs
- **Pyramides** : Troubles cognitifs
- **Laennec** : Troubles cognitifs
- **Généraudière** : Troubles cognitifs, moteurs
- **Angelmière** : Troubles cognitifs
- **Moulin Rouge** : Troubles cognitifs

Une expérimentation de « référents Handicap » par site est lancée pour l'année scolaire à venir. Un animateur formé est missionné pour assurer le suivi des enfants à besoins particuliers dans un souci de continuité éducative.

Fort du succès de la journée « sport adapté et paralympisme » du 23 juin 2023, il est prévu de reproduire un événement « terre de jeux » autour de cette thématique en juin 2024, en collaboration avec l'Education Nationale et l'Office des Sports Yonnais notamment.



## **LES DISPOSITIFS MIS EN PLACE POUR UN MEILLEUR SERVICE RENDU AUX FAMILLES**

### **👉 La dématérialisation des factures aux familles**

Dans un souci de simplification des démarches pour les usagers mais aussi afin d'agir positivement d'un point de vue environnemental, un programme de dématérialisation des factures aux familles a été lancé en avril dernier. Ainsi, les factures de restauration scolaire, accueil périscolaire et de classes de découverte sont uniquement disponibles via l'espace personnel des familles sur le portail enfance. Toutefois, les familles qui en font la demande, peuvent conserver un envoi au format papier de leurs factures en informant la direction Education. Une communication a été faite aux familles via SMS et affichage.

### **👉 Service minimum d'accueil (SMA)**

Un service minimum d'accueil sera mis en place à partir de la rentrée scolaire en cas de grève des agents de la collectivité. Ce service minimum garantira l'accueil des enfants de 12h à 17h en cas de grève. Le SMA sera mis en place groupe scolaire par groupe scolaire en fonction du nombre d'agents grévistes. Il est rendu possible par la « désignation » (c'est le terme officiel) d'agents qui, même s'ils sont grévistes, doivent venir exercer sur un groupe scolaire pour pouvoir garantir un minimum de continuité du service de l'éducation. Pour la cantine, les enfants devront fournir un pique-nique car seul l'accueil des enfants sera assuré. Le SMA est encadré par la loi et permet bien entendu aussi de garantir l'exercice du droit de grève par les agents.